card fait appel au courage et à l'activité de tous les citoyens. « Dans une période normale et calme, continue-t-il, on peut, à la rigueur, regarder la politique comme le privilège de quelques hommes, mais quand tout est en péril, chacun doit concourir au sauvetage général. Quand on est gouverné par un théologien dévoyé, parlementaire étroit, sans talent et sans volonté, quand on doit subir le commerce et l'industrie de M. Mascuraud qui n'est pas l'X..., quand on vit dans un temps où les intentions tiennent lieu de caractère et que l'on se dit héros avec des velléités, quand l'émeute est devenue une institution d'Etat, on n'est pas dans une période calme et sereine et la politique doit devenir le fait principal des honnêtes gens.

» C'est pour ce motif, que le parti républicain progressiste, secouant la torpeur générale, fait résolument de l'opposition. Il veut faire comprendre à la nation qu'il est temps de pratiquer dans leur esprit nos institutions, il déclare que la guerre n'est pas entre la République et des régimes disparus, mais entre deux façons de pratiquer la République.

» La lutte est ouverte contre une République morose, qui fulmine et expulse, une république que j'appellerais bonapartiste si elle se tenait un peu mieux, ou jacobine si elle avait plus de tempérament. La lutte est contre les seigneurs féodaux mal élevés qui pontifient dans le Bloc. »

M. Berard évoque la fameuse séance de la Commission d'enquête où le procureur général Rulot dénonça le *fait du prince* et il stigmatise ces procédés des anciens régimes.

M. Caillet, président, donne lecture d'un ordre du jour acclamant les orateurs et par lequel « les électeurs s'engagent à faire triompher, dans toutes les élections, la politique républicaine, démocratique et respectueuse de toutes les libertés ».

La séance a été levée à sept heures. Aucun incident.

DEUX CÉLÈBRES PRODUITS. C'est 13, rue du Bois, 13, qu'on trouve le délicieux **Beurre d'Oostcamp** et l'excellent **Lait stérilisé** de la **Belle Etoile**, à Santy. On porte à domicile. *Téléphone*, 604.
Dépôt de Tourcoing : Epicerie Tanghe-Gillain, 20, rue de l'Hôtel-de-Ville. 44177—7

Chronique Locale

ROUBAIX

LIRE, page 4, la suite de notre feuilleton : LA REINE DES REINES.

Les élections cantonales. — *Les candidatures concurrentes.* — Dimanche à midi, les sections du *P.O.F.* de Roubaix, de Wattrelos, de Croix et de Wasquehal se sont réunies en congrès pour désigner les candidats aux élections cantonales du 31 juillet prochain. Nous avons reçu à ce sujet la communication suivante :

Les sections du Parti Ouvrier Français (Parti Socialiste de France) de Wattrelos, de Croix, de Wasquehal et de Roubaix, réunies en Congrès à la coopérative *La Paix*, le dimanche 10 juillet 1904, ont désigné les candidats suivants pour les élections cantonales prochaines :

Canton Nord (Conseil général). — Henri Bréhaut, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal de Wattrelos.

Canton Ouest (Conseil général). — Liévin Bacleul, ancien adjoint au maire de Roubaix, conseiller municipal.

Canton Est (Conseil d'arrondissement). — Henri Watrinet, conseiller municipal de Roubaix.

Pour éviter toute équivoque et pour prouver son esprit de conciliation, le Parti Ouvrier Français, à l'unanimité, a décidé déjà que, quels que soient les résultats du premier tour, il se conformera strictement et entièrement à la discipline républicaine s'il y a ballottage.

C'est à dire qu'il retirera ses candidats, au bénéfice des autres candidats républicains, dans le ou les cantons où les candidats du Parti Ouvrier Français seront en minorité.

Il compte que les autres partis républicains voudront observer la même discipline à son égard et qu'ils retireront leurs candidats en faveur du Parti Ouvrier Français dans le ou les cantons où ce parti obtiendra la majorité.

Pour le Congrès et par ordre :
Le secrétaire : H. LEFEBVRE.

LA COMMISSION du Conditionnement public s'est réunie samedi après-midi, à trois heures, sous la présidence de M. Eugène Motte.

A L'UNION COMMERCIALE. — On nous communique le compte-rendu suivant de la réunion de comité de l'*Union Commerciale* du mois de juillet, que présidait M. Wicart :

La réunion est ouverte à neuf heures et close à dix heures et demie. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité. Le président rend compte de la réunion de la Fédération Commerciale à Paris à laquelle il a assisté comme délégué. Approuvé. — Le Comité déplore l'opposition erronée qu'on a de nouveau de ses plus légitimes revendications et passe à l'ordre du jour.

Lecture est faite d'une importante communication de l'U.C. de Saint Quentin, relative aux privilèges nouveaux qu'on se prépare à accorder aux syndicats et aux sociétés ouvrières, afin de constituer l'un quelconque légal sous toutes les formes, et le travail morbide une clientèle attentive à quelque chose qui se comprenne.

A la prière de nombreux membres de la corporation des chapeliers faisant partie de l'U.C., celle-ci les a conviés à une réunion corporative dans le but de provoquer une enquête pour la fermeture des magasins l'après-midi du dimanche. La réunion se tiendra mardi, à huit heures du soir, à l'Union. La convocation personnelle servira de carte d'entrée.

Divers vœux sont émis relativement à la répression du colportage et des débiteurs, ainsi qu'à l'horaire des trains de voyageurs.

M. Gaye Bilhaut est chargé de formuler les principaux vœux du petit commerce qui seront présentés à M. Gustave Peltier, le rapporteur du budget au Commerce.

Sous peu paraîtra l'annuaire de l'U.C. indispensable aux adhérents pour faire leurs achats chez les membres de la société. Cet annuaire offrira une publicité très grande, il contiendra, en outre, de nombreux documents de la plus grande utilité. Il sera offert gratuitement à tous les membres de l'U.C.

LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS COMBATTANTS DE 1870-1871 LA VOLTAIRE, a tenu son assemblée générale hier dimanche, à six heures, à son siège social, rue de Lannoy, sous la présidence de son président M. Sévenave. L'assemblée a ratifié l'admission de quatre nouveaux membres. Le président a rendu ensuite compte de la situation financière de la société qui, malgré les grosses indemnités payées récemment, a encore une encaisse de 1,200 francs, se décomposant comme suit : Caisse d'épargne, 950 fr.; en caisse, 250 fr.; insignes et livrets, 50 fr.

Les indemnités payées pendant l'année écoulée se décomposent comme suit : Indemnité de décès, 300 fr.; frais de secours en cas de maladie, 128 fr.; frais d'vers, 150 francs; soit un total de 928 francs.

Le nouveau règlement intérieur a été adopté à l'unanimité. La question des retraites pour les sociétaires, sans augmentation de cotisation, a été, en principe, adoptée. La réunion a été levée à midi et demi.

LE CARROUSEL DU PONT-ROUGE. — Le carrousel attelé, a, cette année encore, été favorisé d'un temps superbe qui a permis aux promeneurs de se rendre nombreux sur tout le parcours du carrousel.

A trois heures, un cortège de trente-deux voitures, précédé de la fanfare l'*Espérance*, de Roubaix, a défilé dans les principales rues du quartier.

A trois heures et demie a commencé le carrousel dont voici les résultats définitifs : 1er prix, 40 fr., Mlle Suzanne Bracquart; 2e prix, 30 fr., M. Achille Degraeve; 3e prix, 20 fr., Mlle Germaine Braqueval; 4e prix, 15 fr., M. L. Carrette; 5e prix, 10 fr., M. Pannier; 6e prix, 10 fr., M. Alphonse Six; 7e prix, 5 fr., M. J.-B. Braqueval; 8e prix, 5 fr., M. Gossart.

Primes de voitures : 1re prime, 6 fr., M. Delgrange (1); 2e prime, 4 fr., M. X... (18); 3e prime, 3 fr., M. Bossut (3); 4e prime, 2 fr., M. Pannier (16).

Sur le parcours du cortège et pendant le carrousel, Mlle Deportère Marie et M. Charles Berthe, ont quêté au profit des pauvres; leur recette, qui a dû être fructueuse, ne sera connue que demain.

Après la distribution des prix, la plupart des coureurs et le comité organisateur se sont réunis pour fêter le succès de cette journée.

M. Adolphe Charles, président du comité organisateur, a remercié les 275 concurrents qui avaient répondu à l'appel du comité, les quêteurs et le *Journal de Roubaix*, pour l'appui donné à cette fête.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES CHAUFFEURS-CONDUCTEURS DE MACHINES a tenu sa réunion mensuelle générale, hier dimanche, à son siège social, place du Trichon, 9. Une quarantaine de membres assistaient à cette réunion. L'ordre du jour comprenait la lecture du nouveau règlement, adopté par l'Etat. Tous les membres présents ont approuvé ce nouveau règlement. L'assemblée a approuvé le rapport du trésorier sur les secours versés aux blessés et a ratifié l'admission de six nouveaux membres. Mardi soir, à 7 heures, au siège social, réunion de Commission, présence indispensable.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DE ST-MARTIN a fêté hier, le 46 anniversaire de sa fondation. A l'issue de l'obit, célébré à midi, en l'église St-Martin, pour les membres décédés, la Société, réunie en assemblée générale, a accordé à l'un de ses membres, M. Boudry Charles, une pension de 60 francs. A une heure et demie, le banquet traditionnel, réunissait, au café du Progrès, environ 150 convives, sous la présidence de M. J.-B. Décottignies. La tombola, composée de lots nombreux, a contribué beaucoup au succès de cette fête.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA « JEANNE D'ARC », société de secours mutuels et de retraites, a eu lieu, à son siège Café du *Demi-Cercle*, place Notre-Dame, à 5 heures, hier dimanche soir, sous la présidence de M. Zind, vice-président. M. Jules Ferlin, trésorier, rend compte de la situation financière de la société, qui est très prospère. Un procédé ensuite au vote de six nouveaux sociétaires. M. Dornez est nommé commissaire en remplacement de M. Duyck, décédé.

LA RÉUNION TRIMESTRIELLE DES « SAUVETEURS DU NORD » (Section de Roubaix) a eu lieu dimanche soir, à cinq heures et demie, à l'Hôtel du Centre, Grande-Place, sous la présidence de M. Tillet, trésorier. Après le règlement des cotisations, il a été décidé que la section roubaisienne participerait à la fête annuelle qui aura lieu le 17 juillet, à Tourcoing.

UNE SORTIE-PROMENADE DE LA « ROUBAISIENNE ». — Favorisés par le beau temps, les membres de la société de gymnastique et d'armes *La Roubaisienne* ont fait, dimanche matin, une sortie-promenade sur Hem, sous la conduite de leur moniteur chef, M. Pieyvaux. Partis du local à sept heures et demie, les gymnastes sont arrivés à Hem, à neuf heures. Ils ont répété dans le jardin de M. Delecaille, les mouvements d'ensemble, exercices aux barres fixes et parallèles, pyramides, travail artistique, etc., qui seront exécutés à l'occasion de la fête nationale, le 14 juillet. Les pupilles ont exécuté également des mouvements d'ensemble à mains libres et la section militaire un numéro spécial qu'on a mis fort applaudi. Ces différents groupes ont été photographiés et cinématographiés, puis la société est revenue vers Roubaix.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU « CERCLE HORTICOLE » a eu lieu dimanche soir, à cinq heures et demie, chez M. Detemmerman (anciennement Pinemon), rue Pierre-Motte, sous la présidence de M. Delahaye, vice-président. Une tombola, dont les lots consistaient en plantes variées et brochures horticoles, a suivi la réunion.

VOL D'UN VÉLO A L'HOTEL DES POSTES. — Le jeune Marius Delerue, âgé de 15 ans, demeurant rue Pouvreau, 15, porteur de dépêches, avait déposé son vélo samedi après-midi, vers cinq heures, dans la cour de l'Hôtel des Postes. Il constata peu après que sa machine avait disparu.

UNE ARRESTATION POUR VOL. — Dimanche matin, le garde Desnoyelle a procédé à l'arrestation d'un chauffeur, Pierre Rossel, 23 ans, route de Leers, maisons Duquenne, 2. Rossel est inculpé de vol d'une broche d'une valeur de 1 fr. 25 au préjudice de M. Tammar, marchand forain, rue Pierre-Motte.

ENTRE VÉLO ET VOITURE. — Samedi soir, vers sept heures, un jeune homme de 17 ans, Henri Thiffry, teinturier, demeurant à Hem, descendait en vélo la rue de la Gare. Arrivé Grande-Place, il alla se jeter sur la voiture de M. Henri Dupont, maraîcher de légumes, rue du Progrès, à Croix. Le cycliste en a été quitte pour la peur, mais sa machine a été fortement endommagée.

A L'ECOLE DE NATATION. — Un ouvrier peigneur, René Deprate, 18 ans, demeurant aux Ballons, s'est senti subitement indisposé samedi soir, tandis qu'il se baignait à l'école de natation. Les maîtres-nageurs Fauvarque, Dhu et le cabinier Moulin se sont portés à son secours. Le jeune homme a été soigné par le personnel de l'établissement et a pu regagner son domicile peu après.

BRIS DE CLOTURE ET VIOLENCES. — Un domestique, Edouard Verpouck, âgé de 21 ans, demeurant rue du Petit-Village, 74, à Tourcoing, a été emmené samedi soir, vers huit heures, au dépôt de police du 1er arrondissement, sous l'inculpation de bris de clôture à un estaminet de la rue de l'Avocat.

Cet individu en état d'ivresse a également exercé des violences sur la cabaretière. Il sera conduit ce matin, à la maison d'arrêt de Lille.

UNE PLAINTE a été déposée par M. Emile Meyer, mécanicien, âgé de 50 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or, 86, qui a déclaré que, dans la nuit de samedi à dimanche, se trouvant à proximité de son domicile, il aurait été frappé brutalement par plusieurs individus. M. Emile Meyer, qui porte de nombreuses contusions sur tout le corps, a reçu les soins de M. le docteur Ballenghien. L'un des agresseurs serait connu. Il est recherché.

OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR. — Un procès-verbal pour outrage public à la pudeur a été dressé dimanche matin à un journalier, Augustin Collin, âgé de 21 ans, demeurant rue de Maubeuge, fort Loridan.

ECOLE DE NATATION. — Dimanche 10 juillet. — Température, 21°. Entrées payantes, 1.353.

TROUVAILLE. — Le sous-brigadier de police Lorthiois a trouvé sur les marches de la Mairie un trousseau de clefs.

TARIFS MODIFIÉS DE L'OCTROI, 0 fr. 60. — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 60666

ENTERREMENT DU LUNDI 11 JUILLET. — M. Eugène Fournier, neuf heures et demie, église Saint-Martin.

OBITS DU MÊME JOUR. — M. François Delbart, neuf heures et demie, église Sainte-Elisabeth. — M. Ferdinand Desplanques, dix heures et demie, église de Wasquehal.

CROIX

VOL DE LEGUMES. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs ont dérobé, dans les jardins voisins de la rue de l'Egalité, 100 kilos de pommes de terre au préjudice de M. Jules Farvacque, appréteur, et 50 kilos de pomme de terre, une vingtaine de choux, des salades et échalottes au préjudice de M. François Vandenbogaerde, beau-père du précédent. Le montant du vol est estimé à une quinzaine de francs.

BRIS DE CLOTURE. — Un cabaretier, M. Louis Lerissan, angle des rues du Progrès et de Thionville, a porté plainte à la police pour les faits suivants : Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 1 heure du matin, son fils, qui a quitté le toit paternel et deux autres jeunes gens, sont venus jeter des pierres dans les fenêtres de sa maison et donner des coups de pieds contre la porte. Une enquête est ouverte.

LANNOY

LA FETE DE GYMNASTIQUE donnée hier, au Patronage, par la société *Les Philippins*, à l'occasion de sa participation au prochain concours d'Enghien a pleinement réussi. M. l'abbé Caudron, curé-doyen de Lannoy avait pris place avec le président d'honneur de la société, M. Louis Boutemy fils, à la tribune d'honneur, entouré de nombreuses notabilités. Le président, le vice-président et le moniteur de l'*Avant Garde*, de Lys, étaient aussi présents.

Les spectateurs sont venus nombreux. L'Harmonie de Lys prêtait son concours à cette belle fête.

ANNAPPES

LA DUCASSE a obtenu un vif succès. Les promeneurs ont affué sans discontinuer sur la Grand'Place, où l'animation s'est prolongée très tard dans la soirée.

WILLEMS

LA KERMESSE D'ETE a obtenu un vif succès pendant la journée de dimanche. L'affluence a été considérable aux abords de la place, et l'animation a duré jusqu'à une heure avancée de la nuit.

HEM

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche matin, à la Mairie, à onze heures et demie, sous la présidence de M. Henri Delecroix, maire. Tous les conseillers étaient présents. Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Comptes administratifs 1903. — Recettes, 60.318,78; dépenses, 64.582 fr. 15; excédent de dépenses, 4.263,37. Le reliquat de 1902 étant de 5,428 fr. 32, le reliquat définitif de l'exercice 1903 s'annonce donc par un excédent de recettes de 1,164 fr. 95.

Le Conseil vote des félicitations au maire.

Budget additionnel 1904. — Le reliquat de l'exercice 1903, 1.164 fr. 95, constitue avec les 300 fr. versés par l'entrepreneur d'équarrissage, une somme de 1.464 fr. 95.

Budget primitif 1905. — Recettes, dépenses ordinaires et extraordinaires se balancent par 59,690 fr. 45.

Le traitement du garde est porté de 1,300 à 1,400 fr.

Des demandes d'augmentation de subvention ou de traitement formulées par les facteurs, la porteuse de dépêches et les sociétés de musique ne sont pas agréées.

Bureau de Bienfaisance. — Le Conseil vote un nouveau crédit de 1.500 francs.

Cours primaire supérieur. — Avis favorable est donné aux offres de la ville de Lannoy d'accepter des jeunes gens de la commune pour les études préparatoires et le brevet. Le Conseil vote en principe les 150 francs demandés comme quote-part de frais, à la condition que les communes voisines soient du même avis.

— Sur la plainte de M. Delgrange, M. le maire promet de prendre un arrêté défendant l'accès des trottoirs aux motocyclettes.

L'impôt des automobiles. — La création d'une taxe supplémentaire pour les automobiles est renvoyée à la Commission compétente.

Les livrets ouvriers. — Les autres communes ne délivrant pas gratuitement ces livrets, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu pour la commune de faire exception.

Une morgue municipale. — La Commission des travaux a mis ce projet à l'étude.

Fournitures pour travaux communaux. — Le Conseil décide de passer un marché pour trois ans avec M. Lougré, entrepreneur, qui offre un rabais de 2 p. 100, pour les fournitures de pavés, sable, macadam et autres.

Un nouveau débit de tabac. — Avis favorable est donné à une demande d'ouverture d'un débit de tabac à la barrière du Petit Lannoy.

— Est nommée une Commission municipale pour la gymnastique qui comprend : MM. Desbonnet, Gilleman, Delgrange et Obert.

La séance est levée à une heure et demie.

BELLE JARDINIÈRE
Succursale de Lille, 177, *boulevard de la Liberté*
VÊTEMENTS SPÉCIAUX POUR AUTOMOBILES 6.045

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*
A ROUBAIX, Grande-Rue, 71
A TOURCOING, rue Carnot, 5
Spécialité de Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures. — Travaux divers à grand tirage. Prix très modérés. Outillage moderne. — Exécution rapide et soignée.

WATTRELOS

UN DRAME MYSTÉRIEUX

Au Grimonpont. — Promeneuse nocturne. — Une femme jetée à l'eau. — Lugubre spectacle. — L'enquête. — Les hypothèses.

Le hameau du Grimonpont a été, samedi soir, le théâtre d'un drame aussi terrible que mystérieux. Une femme dont on ignore le nom, a été jetée dans le canal par des individus demeurés également inconnus.

Voici sur cette affaire très embrouillée, les détails que nous avons pu recueillir :

Samedi, vers neuf heures et demie du soir, les douaniers de garde de nuit au bureau des douanes du Grimonpont aperçurent une femme qui suivait la berge du canal, du côté opposé à l'usine d'épuration des eaux de l'Espierre. La nuit était tombée et comme la rive droite du canal est peu sûre, ils lui conseillèrent de prendre la rive gauche. Elle n'écouta pas leur avis, et continua son chemin, se dirigeant vers Leers-Nord, sans se hâter. A un kilomètre environ du pont de Grimonpont, au lieu dit l'« île Marie » habitent deux ouvriers tisserands, les frères Spriet. Vers dix heures, ceux-ci fumaient tranquillement leur pipe devant leur maison située au bord du canal quand leur attention fut éveillée par le bruit d'un corps tombant à l'eau.

Dirigeant leurs regards vers l'endroit d'où partait ce bruit, les frères Spriet virent une lumière circulant sur le bord de l'eau, lumière qui allait et venait, mue par une main invisible, car il faisait très obscur, la nuit étant sans lune...

Ils regardaient toujours, et la lumière s'agitait, se rapprochant du bord au point d'être à la surface de l'eau, quand ils perçurent un cri horrible, cri d'angoisse d'une femme qui se noie, qui déjà a de l'eau plein la bouche. Ils entendirent le clapotement de l'eau, puis plus rien... et au même instant la lumière s'évanouit et tout retomba dans le silence.

Epouvantés, les frères Spriet, comprenant qu'un drame venait de se passer là, accoururent, munis de lanternes, mais ils ne virent rien. Leur gardait sa proie, sans doute, et le ou les criminels, que l'ombre favorisait, avaient disparu.

Dès la première heure de dimanche, les frères Spriet s'en furent avertir la gendarmerie et la police de ce qu'ils avaient vu et entendu, et M. Buchart, commissaire de police, se rendit à l'île Marie où, examinant les lieux, recueillant des témoignages, cherchant des indices.

L'enquête porta aussitôt sur ce point : la femme rencontrée au pont du Grimonpont par les douaniers est la victime de cet assassinat ne font-elles qu'une seule personne ? La malheureuse n'a-t-elle pas été attirée dans un guet-apens par de mauvais drôles qui l'ont jetée à l'eau ?

Un cabaretier de l'île Marie, nommé Lamblée avait déclaré dans la journée de samedi, à la mairie de Wattrelos que sa femme était partie emportant l'argent du ménage en compagnie d'un rôdeur de frontière. Il était donc tout indiqué de porter les investigations de ce côté. Mais on dût bientôt renoncer à suivre cette piste : la personne signalée au bureau de douanes de Grimonpont étant plus jeune que la femme Lamblée.

Diaprès certains indices, on serait tenté de croire qu'il s'agirait plutôt d'une jeune fille de Roubaix, Jeanne Beaudin, rue d'Alger, 122, disparue depuis le 22 juin et dont voici le signalement : Cheveux blancs, jupon noir, cheveux noirs, taille ordinaire, 20 ans, marques particulières : brûlures à la main droite.

Mais il ne s'agit là que d'un simple bruit. Durant toute la journée de dimanche, des recherches ont été faites dans le canal afin de retrouver le cadavre de la victime de ce terrible drame; ces recherches n'ont donné jusqu'ici aucun résultat.

TOURCOING

LE PARTI SOCIALISTE TOURQUENNOIS. — L'*Egalité* revient à la rescousse pour la création d'un « Parti socialiste tourquennois ». Il affirme de nouveau que si « le parti est ouvert à toutes les bonnes volontés, il n'aura fermé *aux brouillons et aux criards* », que le parti « ne sera pas la propriété de Chose ou de Machin. »

Jusqu'à présent aucun nom n'avait été prononcé : aujourd'hui l'*Egalité* cite les citoyens Pierre Baert, Charles Casteur, Delphin Dumortier.

VISITE D'UN ATELIER DE CHAUDRONNERIE. — Dimanche matin, les élèves des cours de chaudronnerie et de mécanique appliquée, ont, sous la conduite de leur professeur, M. Doguillaume, visité les ateliers de la « Chaudronnerie Anonyme », rue de Roubaix. Cette visite avait pour but de montrer aux élèves la façon dont étaient construites les chaudières et leur donner devant ces appareils, tous les détails techniques.

LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE SECLIN. — Soixante pèlerins de Tourcoing, sous la conduite de M. l'abbé Lebbe, vicaire de Notre-Dame, se sont rendus dans l'après-midi de dimanche au Congrès Eucharistique de Seclin. Ils sont rentrés à Tourcoing dans la soirée.

UN SUCCÈS GÉOGRAPHIQUE. — Le prix Paul Crépy, fondation de la famille du regretté président de la société de Géographie de Lille, a été attribué à un de nos concitoyens, M. l'abbé Louis Liagre, fils de M. Liagre-Van Oost. Ce prix consiste en une bourse de voyage.

LA DUCASSE DES HALLES qui a lieu chaque année le dimanche qui précède le 14 juillet, s'est ouverte hier dimanche. Nombreux ont été les promeneurs et toute la journée une grande animation a régné dans le quartier.

ENTERREMENT DU LUNDI 11 JUILLET. — M. Louis Leman, neuf heures, église Saint-Christophe.

MARCQ-EN-BARŒUL

LA FRAUDE. — Dimanche matin, les douaniers ont arrêté à Marcq-en-Barœul, un journalier : Auguste Delannoy, âgé de 27 ans, demeurant à Verlinghem. Cet homme était porteur de vingt paquets de tabac de cantine. Il a été remis entre les mains des gendarmes de Tourcoing, qui le conduiront à Lille.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

DANS LA SOIRÉE de samedi, un ouvrier tapissier, Ernest Delesalle, âgé de 30 ans, en état d'ivresse, s'est rendu devant l'habitation de M. Bleblomme et a donné de grands coups de pied dans la porte en vociférant. Les habitants de la maison effrayés, montèrent à l'étage et, ouvrant une fenêtre crièrent : « Au secours ! », afin d'attirer l'attention des voisins; ils tirèrent plusieurs coups de revolver en l'air. Des gendarmes arrivèrent bientôt, ils mirent Delesalle en état d'arrestation, non sans avoir été injuriés par lui. Quelques individus ayant protesté bruyamment contre cette arrestation, se sont vu dresser contravention. Delesalle, conduit à Lille dimanche matin, a été remis aussitôt en liberté provisoire.

LINSELLES

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni hier dimanche à neuf heures, sous la présidence de M. Alphonse Hopsomer, maire. Etaient présents : MM. Mahieu et Demarcq, adjoints; Lefebvre Bény, Delvordre, Boutry, Delahoutre, P. Destombes, Charles Catry, Duquesney, Etienne Destombes, Jean-Baptiste Dumortier, Deloeil, J. Dumortier, Mareschaux, Hennion, Louis Dumortier, Delannoy, Castel. MM. Montagne et Dupont se sont fait excuser.

La question des Pompiers

Après l'approbation du procès-verbal de la précédente séance, M. le Maire communique la correspondance échangée avec M. le Préfet à propos de la question des Pompiers.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres du Conseil, puis une délibération est prise dans ce sens : L'art. 1er de la délibération du 18 mai 1903, est ainsi conçu : « Le corps de sapeurs-pompiers sera réorganisé en compagnie dans le plus bref délai conformément au décret organique du 29 décembre 1875. » D'ailleurs le Préfet, dans sa lettre du 2 juillet reconnaît que la commune n'a pris d'engagement que pour cinq ans; dans ces conditions, l'engagement n'a été contracté qu'en vertu du décret de 1875 et il n'est par conséquent pas possible d'astreindre la commune de Linselles le décret de 1902. La délibération de mai 1903 est donc de plein droit annulée. En outre, le Conseil fait remarquer que si la compagnie n'a pas été définitivement organisée avant le décret de 1903, la faute n'est pas imputable à la commune puisque la Commission avait terminé ses travaux le 27 juillet 1903.

En conséquence, le Conseil estime que dans le cas où le Préfet voudrait appliquer le décret de 1902, il devrait renvoyer la question devant le Conseil qui verrait alors s'il y a lieu ou non de contracter un engagement de 15 ans prévu par le nouveau décret.

— L'assemblée donne ensuite un avis favorable à la demande présentée par deux réservistes tendant à être exonérés de leur période d'instruction, et la séance est levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'issue de la séance extraordinaire tenue dimanche, a adressé des félicitations à M. Ancri Masurel, à l'occasion de son acquittement par le Tribunal correctionnel de Lille.

BONDUES

LE NOUVEL UNIFORME DE LA MUSIQUE MUNICIPALE. — A l'issue du concert qu'elle a donné pendant le carrousel la Musique Municipale a rendu visite à M. Alexandre Joire, beau-père de M. Carlos Florin, président de la Musique. M. Léon Desbonnets, vice-président de la société a, au nom de cette dernière et en termes aimables, remercié M. Joire de l'intérêt qu'il porte aux musiciens, et l'a assuré de leur reconnaissance. M. Joire a répondu que plus que jamais il se sentait animé de bons sentiments envers la Musique Municipale et que, pour le prouver, il se chargeait de faire obtenir de la générosité de ses amis, la somme nécessaire à l'achat d'un nouvel uniforme pour la Musique. Lui-même y contribuera. M. Desbonnets a vivement remercié M. Joire.

LE CARROUSEL ATTELÉ organisé au hameau du Mont a obtenu un joli succès. Le cortège s'est formé vers trois heures au hameau du « Jambon », et s'est mis en marche vers 3 heures et demie, précédé de la Musique Municipale. Il comprenait environ 50 voitures. Les maisons du quartier étaient pavoisées et la route nationale garnie de mâts surmontés d'oriflammes. Le carrousel a commencé aussitôt la dislocation du cortège. Près de 300 concurrents y ont participé. Pendant la fête, la Musique Municipale a donné un très beau concert.

UNE FILLETTE RENVERSÉE PAR UN CYCLISTE. — Pendant le carrousel, un vélocipédiste, M. Carlos Lemay, terrassier, âgé de 31 ans, demeurant au hameau de la Payelle, passait le long de la route nationale : il a renversé une fillette de 5 ans, Alphonsine Dekuyse, demeurant à la Croix-Blanche. L'enfant a reçu au front, une blessure heureusement sans gravité. Une contravention a été rédigée à la charge du cycliste maladroit.

QUESNOY-SUR-DEULE
COMINES

LA PREMIÈRE JOURNÉE DE LA DUCASSE a obtenu beaucoup de succès; les promeneurs étaient nombreux autour des loges foraines installées sur les places de la Mairie et du Château. Le soir, le théâtre Couvreur de Roubaix, était comble.

NOCES D'OR. — Aujourd'hui, lundi, les époux Leroy-Mangé, célébreront leurs noces d'or. A cette occasion, une messe d'actions de grâces sera dite à neuf heures et demie du matin, en l'église paroissiale.

LA CHORALE SAINT-MICHEL de Roubaix s'est fait entendre, hier, dimanche, pendant la grand'messe, à l'église paroissiale, qui était comble.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

LILLE

UN MEETING EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. — L'Hippodrome Limois a été, hier, dimanche, le théâtre d'une splendide manifestation en faveur de la liberté d'enseignement.

La réunion, organisée par la Solidarité Fraternelle de l'Enseignement libre avait attiré douze cents personnes environ.

Les orateurs, MM. Thellier de Poncheville, qui devait présider la réunion; Lerolle et Groussau, députés, ont pris place, à trois heures et demie, sur l'estrade dressée au pied d'un grand crucifix.

Discours de M. Groussau. — M. Groussau analyse la loi du 7 juillet dernier. Cette loi, dit-il, est déloyale dans ses origines, injuste et malhonnête dans ses prescriptions, néfaste dans ses résultats.

La loi du 7 juillet est un véritables outrage à la bonne foi : Quand la loi de 1901 fut votée, personne ne s'attendait à voir se commettre les attentats à la liberté qui se sont succédé sous le gouvernement de M. Combes. M. Waldeck-Rousseau avait fait des promesses formelles qui avaient apaisé la conscience de nombreux députés. M. Combes, succédant à M. Waldeck-Rousseau avec l'unique mission d'appliquer la loi de 1901, a outrepassé cette mission; il n'a tenu aucune des promesses faites; il a donc surpris la bonne foi du Parlement.

La loi du 7 juillet est injuste et malhonnête. L'œuvre de Jean-Baptiste de la Salle, qui a rendu tant de services à l'enseignement, ne méritait pas d'être ainsi abandonnée.

La loi du 7 juillet est néfaste, enfin, dans ses résultats; matériellement et moralement, elle fait profiter les pays étrangers des avantages que retirait la France de ses nombreuses congrégations.

La fin de l'éloquent discours de M. Groussau a été saluée par de longues salves d'applaudissements.

Discours de M. Lerolle. — M. Lerolle montre d'abord aux auditeurs ce qu'ont fait pour l'instruction les congrégations de France, en particulier les fils de J.B. de la Salle. C'est l'enseignement libre qui a donné le ton à l'enseignement universitaire auquel il est encore supérieur. Que deviendra donc l'enseignement universitaire, lorsque, l'enseignement libre supprimé, il n'aura plus de concurrence pour le stimuler ? Les protestants ont rendu hommage à l'enseignement des Frères des Écoles chrétiennes.

M. Lerolle réfute l'argument des sectaires qui reprochent à l'enseignement libre d'être dogmatique et voudraient qu'on enseigne aux enfants des vérités qui évoluent, des vérités qui n'en sont pas. Mais ce genre d'éducation, dit l'orateur, enfante le doute, tue l'enthousiasme et, par suite, fait mourir un peuple.

Après avoir flétri la lutte entreprise par la franc-maçonnerie contre les institutions religieuses, M. Lerolle termine son discours par un péroraison magnifique qui soulève toute la salle.

Après une causerie de M. Thellier de Poncheville, qui explique ce qu'est et ce que doit être la *Solidarité fraternelle de l'enseignement libre*, un ordre du jour invitant l'assistance à lutter en faveur de la liberté d'enseignement est adopté à l'unanimité.

— *Un incident* a marqué la fin de la réunion. Après le vote de l'ordre du jour, un assistant s'est écrié : « Il y a dans la salle un commissaire de police qui n'a pas voté ! » Les regards se sont tournés vers l'endroit indiqué par l'interrupteur et des huées se sont fait entendre à l'adresse du commissaire de police. M. Thellier de Poncheville a rétabli le silence et la foule s'est écoulée dans le plus grand calme.

DISTRIBUTION ANNUELLE DES RÉCOMPENSES AUX INDIGENTS DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Dimanche, à 10 heures du matin, au Palais-Rameau, a eu lieu la distribution annuelle des récompenses aux indigents, pour actes de dévouement et de bonne conduite, bonne tenue des enfants, propreté des logements, encouragement à l'ordre et à l'économie chez les jeunes apprentis.

La vaste salle est archi-comble. M. Charles Delesalle, maire de Lille preside, entouré de M. Ricar, conseiller de Préfecture, représentant M. Vincent, Préfet du Nord; M. le général Courbassier; MM. Titgen et Herfand, vice-présidents du Bureau de bienfaisance; MM. Crépy-Saint-Léger, Vandame et Duburcq, adjoints au maire de Lille; MM. Binauld, Rémy, Agneray, Dambrine et Devernay, conseillers municipaux; MM. Louis Lefebvre, Seber et Vaillant, administrateurs du Bureau de bienfaisance; Ledieu-Dupaix, consul des Pays-Bas; Deswaf, secrétaire général du Bureau de bienfaisance.

Après quelques mots de M. le Maire, et une allocution de M. Crépy-Saint-Léger, lecture a été donnée du palmarès.

LES NOUVEAUX DEBITS DE BOISSONS DE LILLE. — M. le Maire de Lille vient de prendre un arrêté, aux termes duquel il est interdit d'ouvrir dans la ville de nouveaux débits de boissons, à une distance de moins de 250 mètres, des cimetières, des édifices consacrés à un culte quelconque, des Hospices, des écoles primaires, collèges ou autres établissements d'instruction publique.

BIBLIOTHÉCAIRE HONORAIRE. — M. Eugène Pelletier, ancien bibliothécaire de la Ville de Lille, vient d'être nommé par la nouvelle Administration, bibliothécaire honoraire.

UNE SCÈNE DE JALOUSIE. — Le soldat Gustave Godefroid, du 10e bataillon de chasseurs, qui avait quitté son amie, Mlle J. C..., la croyant infidèle, rentrait samedi soir à Lille. En proie à la jalousie, il se rendit chez Mlle J. C..., qu'il trouva en compagnie d'un de ses anciens amis. Il frappa son rival à coups de pommeau de baïonnette. Arrêté pour coups et blessures et incarcéré au poste de la Place, il réussit à prendre la fuite dimanche matin. On n'a pu encore le retrouver. La jeune fille a également disparu.

Maison Fcois HUVENNE
84, rue du Fontenoy, Roubaix (fondée en 1855)
SP